

SOMMAIRE

Portrait des séniors à Paris	3
Des séniors acteurs dans leur « Ville du quart d’heure »	4
Indicateurs 2022-2023	5
Illustrations des actions menées	6
Des séniors accompagnés dans leurs fragilités	7
Indicateurs 2022-2023	8
Illustrations des actions menées	11
Des séniors libres de choisir leur habitat	26
Indicateurs 2022-2023	27
Illustrations des actions menées	30
Les perspectives pour 2024	36

Portrait des séniors à Paris



486 118

parisiens ont plus de 60 ans. (2021)
22% de la population



170 165

parisiens ont plus de 75 ans. (2019)



345 028

retraités à Paris (2019)

Un niveau de vie des séniors à Paris supérieur à la moyenne nationale

France	Paris
1 800€	2 800€
Revenu moyen / UC	

Mais plus de séniors entre 60 et 75 ans y vivent sous le seuil de pauvreté

France	Paris
8,9%	15,4%



27% des parisiens auront +60 ans d'ici 2050

Toutefois, Paris resterait plus jeune que la France métropolitaine en 2050, du fait notamment des migrations résidentielles.



85%

des français interrogés souhaitent vieillir à leur domicile.



≈50%

des séniors de plus de 75 ans déclarent vivre seuls à leur domicile.



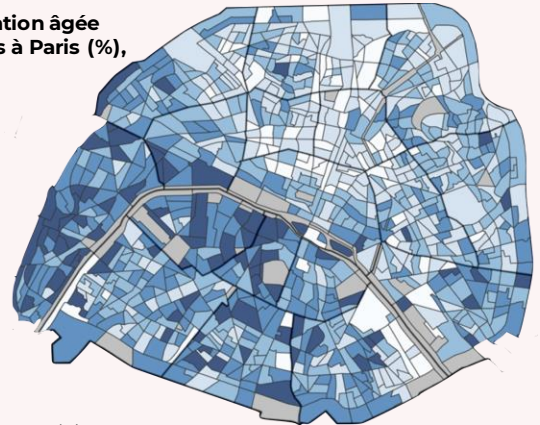
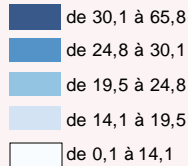
7%

des séniors franciliens vivent dans un logement adapté à l'avancée en âge.

4 904 places dans les EHPAD parisiens (2023)

Répartition géographique des séniors à Paris (2017)

Part de la population âgée de 60 ans ou plus à Paris (%), par Iris



Source : Observatoire Social DSOL

21 243

bénéficiaires de l'APA à Paris (2021)

Le schéma Séniors à Paris 2022-2026

Le schéma Séniors à Paris a été voté au Conseil de Paris de novembre 2022 pour une mise en œuvre jusqu'en 2026.

Le schéma gérontologique départemental est prévu par le Code de l'action sociale et des familles dans l'objectif d'assurer l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services de proximité destinée aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches aidants.

Face à la diversité des situations que connaissent les séniors parisiens, la Ville de Paris s'est engagée, depuis plusieurs années, dans l'élaboration d'un schéma au champ élargi, favorisant l'adaptation de la ville à l'avancée en âge, dans l'objectif de permettre à chacun de trouver un cadre adapté à son parcours de vie. Ainsi, il englobe à la fois les enjeux liés à la santé, au lien social, à la participation citoyenne et culturelle.

Axe 1 : Des séniors acteurs dans leur « Ville du quart d'heure »

Par les politiques de prévention et de prise en charge, la Ville de Paris souhaite favoriser les conditions du bien vieillir pour permettre l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière et donner aux Parisiens la capacité de poursuivre leurs projets et activités de lien social.

Deux enjeux structurent cet axe : d'une part, l'accès à la richesse du tissu culturel, sportif et associatif parisien, et de l'autre le vieillissement en bonne santé autant que possible, notamment grâce aux politiques de prévention. Ces deux enjeux convergent vers un même objectif : bien-vieillir dans une ville inclusive, pour continuer à mener une vie épanouissante et riche.

Thématique 1 : Bien vieillir

La Ville souhaite ainsi continuer à favoriser et promouvoir l'accès de nos aînés aux activités culturelles, associatives et citoyennes en leur permettant de bénéficier d'une offre adaptée en proximité immédiate. La Ville souhaite aussi garantir à nos aînés une palette diversifiée d'activités de lien social pour permettre de conserver leur autonomie et de bénéficier d'un accompagnement et de services de qualité. En matière de bien vieillir, la Ville promeut une offre culturelle et citoyenne diverse et accessible tout en veillant à la sécurité des séniors et à leur tranquillité dans l'espace public. Les enjeux d'accessibilité, de cheminement piétons et de nuisances sonores sont des priorités pour permettre aux séniors de poursuivre à Paris leur parcours de vie.

Thématique 2 : Santé

Les problématiques de santé constituent un enjeu majeur, principalement dans le champ de la prévention. Après deux ans de crise sanitaire, garantir aux séniors la possibilité d'accéder à une offre de soins et de se maintenir en bonne santé est d'autant plus capital. Autour du sport ou de la nutrition, la santé physique constitue bien évidemment un axe d'action fondamental. La santé mentale est aussi une priorité majeure. À travers cette thématique, la question de l'ancrage territorial des solutions de santé et de prise en charge est déterminante pour disposer d'une offre de santé sur l'ensemble du territoire parisien. S'ajoute à cette exigence celle de la nécessité d'avoir une coordination efficiente entre tous les acteurs du grand âge, tous les professionnels de santé, les acteurs sociaux et associatifs, ainsi que la Ville de Paris. Permettre à nos aînés de disposer d'un parcours de soin fluide et cohérent et d'obtenir les orientations appropriées constitue une priorité pour la collectivité parisienne.

- Fiche action 1 : Espace public et mobilités
- Fiche action 2 : Sécurité des séniors
- Fiche action 3 : Vie culturelle et citoyenne
- Fiche action 4 : Sport, Jeux Olympiques et Paralympiques et héritage
- Fiche action 5 : Liens intergénérationnels
- Fiche action 6 : Lutte contre les discriminations
- Fiche action 7 : Santé et prévention

Bilan 2022-2023 de l'Axe 1

Espace public et mobilités

Plus de 250 000 courses réalisées par le service PAM (Pour Aider à la Mobilité) en 2022 (hausse de près de 20% entre 2021 et 2022).

58% des arrêts de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite en 2023.

100% des lignes de tram RATP sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Sport

Plus de 600 places pour des événements sportifs distribuées gratuitement aux seniors en 2023.

Plus de 4 000 places attribuées sur Paris Sport Seniors pour la saison 2022-2023.

Environ 750 seniors ont été accueillis par les 18 clubs sportifs participant au projet « Sport seniors en plein air »

Lutte contre les discriminations

Sensibilisation des équipes des EHPAD de la Ville de Paris sur l'inclusion des seniors LGBTQI+ par l'association Grey Pride.

Organisation d'une coordination seniors du 19^{ème} arrondissement le 8 mars 2023 sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes âgées.

Sécurité des seniors

Des actions de prévention ciblées en direction des seniors menées par la police municipale dans les 15^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements en 2022-2023.

Près de 1 400 déplacements réalisés pour le service Paris Tranquillité Seniors en 2022-2023.

Plus de 600 seniors de plus de 75 ans victimes d'infractions accompagnés après leur dépôt de plainte par les intervenants sociaux en commissariat.

Vie culturelle et citoyenne

Des actions culturelles soutenues par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75 : plus de 300 000 € pour environ 6 500 bénéficiaires en 2022-2023.

Création d'un conseil local des aînés dans le 18^{ème} arrondissement en 2023.

Relai par la Fabrique de la Solidarité des missions de bénévolat à destination des seniors.

Liens intergénérationnels

Reprise des actions intergénérationnelles (cf. illustrations à la page suivante), participation de toutes les circonscriptions des affaires scolaires.

Santé et prévention

Les centres de santé de la Ville sont médecins traitants pour près de 3 000 patients de 60 ans et plus (18% de la patientèle en moyenne) en 2023.

Animations dans les restaurants Émeraude à l'occasion de la Semaine de la dénutrition 2023 : quizz sur la dénutrition, évaluer sa force musculaire en jouant...

Plus de 100 bénéficiaires de la Maison sport santé Curial (gérée par la Ville de Paris) étaient âgés de 60 ans et plus en 2022 (69% des bénéficiaires).

Illustrations des actions menées

- Expérimentations pour l'accessibilité universelle par la direction de la voirie et des déplacements :

Avec les Quartiers d'Accessibilité Augmentée (QAA), un travail est réalisé sur l'interface bâti/voirie pour assurer la continuité des cheminements : 139 projets sont programmés pour être réalisés d'ici les Jeux olympiques et paralympiques.

Les volontaires de Paris vont à la rencontre des commerces dans les QAA pour les mobiliser et les encourager à renforcer leur accessibilité.



La direction de la voirie et des déplacements développe de nouveaux systèmes innovants de guidage, notamment par des expérimentations de dispositifs tactiles sur les trottoirs traversant.

- Projets intergénérationnels avec la direction des affaires scolaires



Après un ralentissement pour des raisons sanitaires, des activités qui rassemblent les générations sont à nouveau mises en place partout dans Paris.

À titre d'exemple, plusieurs projets intergénérationnels se sont montés dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements sur le temps périscolaire : film et exposition autour de l'environnement, des déchets et du plastique en partenariat avec l'association L'Oiseau Rouge, rencontres autour de la lecture, du jardinage et des jeux de société entre les enfants de l'école Duranti et la résidence autonomie Omer Talon, une passerelle intergénérationnelle mensuelle à l'école Bercy autour des jeux de société et de la cuisine, etc.

Axe 2 : Des séniors accompagnés dans leurs fragilités

Une prise en charge en amont des fragilités potentielles, qui peuvent survenir lors des moments charnières tels que le départ à la retraite, l'entrée en établissement ou le veuvage, est essentielle pour prévenir la perte d'autonomie. De la même manière, il convient de faire en sorte que la personne continue à opérer des choix éclairés dans son parcours, même après la survenue de fragilités. Cela demande de traiter les problématiques de façon globale.

Réfléchir à la fluidité de l'accès aux droits et à la simplification des demandes administratives apparaît comme la pierre angulaire de la prévention des fragilités et de l'isolement. Cette thématique est aussi l'occasion de réfléchir aux différents profils de séniors parisiens, à leurs difficultés initiales dans l'accès aux droits en amont de la retraite, aux précarités qui persistent après la retraite, aux situations particulières d'illettrisme, d'accès au numérique, de socialisation.

Accompagner les fragilités et les séniors vulnérables s'effectue aussi par l'accompagnement des aidants et de leurs propres fragilités face à la situation de leurs proches. La Ville de Paris porte l'engagement fort de leur permettre d'appréhender au mieux leur situation.

La lutte contre l'isolement amène également à travailler sur les différents aspects des vulnérabilités qui touchent les séniors, de la question du regard posé sur l'autre à l'enjeu du vivre ensemble.

- Fiche action 8 : Accès aux droits et accompagnement des séniors dans leurs démarches.
- Fiche action 9 : Accès et inclusion numérique
- Fiche action 10 : Accompagnement des séniors précaires
- Fiche action 11 : Actions en faveur des séniors dans les quartiers politique de la Ville
- Fiche action 12 : Reconnaissance et accompagnement des aidants
- Fiche action 13 : Lutte contre l'isolement

Bilan 2022-2023 de l'Axe 2

Inclusion numérique

Plus de 50 ateliers pour la pratique numérique et actions d'aller-vers soutenues par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75 en 2022-2023 pour plus de 15 000 bénéficiaires

Quartiers prioritaires

18 projets en direction des seniors financés par l'intermédiaire de l'appel à projets Politique de la Ville en 2022 (total de 131 500 €)

Reconnaissance et accompagnement des aidants

Installation du comité parisien de soutien aux aidants en mai 2023, composé d'élus, de partenaires institutionnels et associatifs, de services de la Ville et d'aidants parisiens

Campagne de communication à destination du grand public et des agents de la Ville à l'occasion de la journée des aidants le 6 octobre 2023

286 agents aidants de la Ville ont bénéficié de dons de jours et 2 agents du congé proche aidant en 2022 et 2023

Accès aux droits et accompagnement dans les démarches

Démarches d'aller-vers en 2023 soutenues par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75.

Mise en place de référents thématiques seniors dans les Espaces parisiens des solidarités.

Déploiement du formulaire unique de demande d'aide à l'autonomie en 2023.

Reprise des réunions collectives d'information sur la retraite à destination des agents de la Ville, organisées par la DRH en lien avec la CNRACL et l'assurance-retraite en 2023.

Accompagnement des seniors précaires

Formations dispensées par le Samusocial de Paris aux travailleurs sociaux de l'urgence sociale pour les sensibiliser aux problématiques du vieillissement (tous les 3 mois en présentiel).

Séminaire du Pacte de lutte contre l'exclusion en novembre 2023 : 200 professionnels des champs de l'autonomie et de l'urgence sociale pour favoriser l'interconnaissance entre les secteurs.

1 Million d'euros en 2023 pour l'accompagnement de publics précaires ou fortement dépendants en EHPAD.

Lutte contre l'isolement

Un COPIL de lutte contre l'isolement a eu lieu en octobre 2023 avec des élus, des partenaires institutionnels et associatifs, des services de la Ville et des seniors.

Plus de 30 projets soutenus par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75 en 2023 (800 000 €).

Dans le cadre de la dotation complémentaire, 23 SAAD vont mettre en place 29 actions pour lutter contre l'isolement (par exemple : des visites de convivialité, des formations au repérage et des rencontres collectives).

Illustrations des actions menées

- Les actions à destination des seniors dans le cadre de l'expérimentation Territoire d'accès aux droits du 10^{ème} arrondissement :

Des actions de formation réciproques entre les agents de l'Espace parisien des solidarités 10 et l'assurance-retraite : 50 agents de l'assurance-retraite formés par l'Espace parisien des solidarités, une formation sur les aides facultatives pour les agents de l'assurance-retraite, des ateliers sur l'ASPA* et des conférences retraite pour les agents de l'Espace parisien des solidarités.

Présentation des aides et services de l'Espace parisien des solidarités à destination de 4 résidences seniors du 10^{ème} arrondissement et aide aux démarches.

Permanences mensuelles de l'assurance-retraite au sein de l'Espace parisien des solidarités.

Projet de flyer à destination des gardiens des résidences appartement pour l'orientation des résidents.



En projet

Guide d'aide à l'orientation des résidents des résidences appartements

Démarches administratives, démarches en ligne...

(10^e arrondissement)

- Séminaire du 28 novembre 2023, organisé dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion :



Ce séminaire, organisé à la Mairie du 20^{ème} arrondissement par le service seniors et le service handicap de la Ville de Paris, le Samusocial de Paris et la Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France, a rassemblé plus de 200 participants, des professionnels des champs médico-sociaux, sociaux, de l'autonomie et de l'urgence sociale.

L'objectif de la matinée était de favoriser l'interconnaissance entre les professionnels de la Ville et de ses partenaires (l'ARS, la DRIHL, l'AP-HP, des bailleurs sociaux, des M2A-DAC et des associations étaient présents), de définir ensemble les problématiques communes aux différents secteurs et de proposer des pistes d'actions pour améliorer la prise en charge de ces publics.

Le Maire du 20^{ème}, Eric Pliez, ainsi que les adjointes de la Maire de Paris, Léa Filoche, Véronique Levieux et Lamia El Aaraje ont témoigné de l'engagement de la Ville de Paris pour les personnes en situation d'exclusion.

Les ateliers ont permis d'aborder les problématiques spécifiques des personnes précaires âgées ou en situation de handicap et la nécessité de travailler dans l'interdisciplinarité. Les éléments recueillis lors du séminaire alimenteront les travaux futurs du groupe de travail dédié du Pacte de lutte contre l'exclusion.

Axe 3 : Des séniors libres de choisir leur habitat

Bien vieillir à Paris est avant tout une question de choix entre le domicile, l'établissement, et d'autres formes d'habitats intermédiaires.

En soutenant l'émergence d'une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins des séniors parisiens, la Ville souhaite leur permettre d'exercer un choix éclairé. Les séniors parisiens souhaitent pour leur grande majorité vivre à domicile. Cela implique notamment de disposer d'un logement adapté au vieillissement et à l'évolution de l'autonomie, mais aussi d'avoir accès aux soins depuis le domicile lorsque cela est nécessaire. Pour les séniors choisissant de vivre dans des résidences ou établissements, la Ville s'engage à faire de ces lieux des lieux agréables et adaptés au bien vieillir.

Ces politiques passent par la rénovation des résidences autonomie, l'ouverture des établissements sur leur quartier, l'adaptation du logement, ou encore l'amélioration du maillage des services d'aide à domicile. Le renforcement de la qualité de l'accompagnement des structures déjà existantes est une priorité pour la Ville, qui souhaite également favoriser l'émergence d'expérimentations et de projets d'habitat innovants. La Ville de Paris s'est notamment engagée dans le cadre de l'aide à la vie partagée afin de soutenir les projets d'habitats inclusifs et encourage les projets intergénérationnels. Le rapport des Petits Frères des Pauvres sur la lutte contre l'isolement invite d'ailleurs à multiplier ce type d'initiatives. Le bien vieillir, les liens intergénérationnels, l'aide et l'accompagnement des aidants, sont autant de questions qui trouvent un aboutissement dans l'adaptation de l'habitat.

Enfin, au cœur des grandes évolutions sociétales et sociologiques, il importe aussi de redonner un nouveau souffle aux EHPAD qui doit permettre de valoriser la qualité de prise en charge et l'engagement des professionnels, dans une démarche de résilience. En effet, les EHPAD sont confrontés à plusieurs enjeux nécessitant de repenser leur modèle : l'envie des parisiens de poursuivre leur vie à domicile, la pression de l'opinion publique liée aux crises récentes et l'évolution du profil des résidents (issus du baby-boom dans plusieurs années avec des exigences nouvelles).

- Fiche action 14 : Adaptation des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des séniors à leurs besoins
- Fiche action 15 : Adaptation du logement à l'avancée à l'âge
- Fiche action 16 : Amélioration de la prise en charge à domicile
- Fiche action 17 : Bienveillance et respect dans l'accompagnement des séniors à domicile et en établissement
- Fiche action 18 : Des solutions de prise en charge innovantes et diversifiées pour favoriser le maintien à domicile

Bilan 2022-2023 de l'Axe 3

Adaptation des ESMS* aux besoins des seniors

Le nombre de places en Résidence autonomie a été stable en 2022-2023. La Ville de Paris et l'ARS vont lancer un appel à projets pour la création de places d'EHPAD et développer les solutions d'EHPAD « hors les murs ».

La hausse des tarifs journaliers en EHPAD a été maîtrisée en 2023 dans un contexte d'inflation.

Expérimentations en centre d'accueil de jour : ateliers de stimulation cognitive, de relaxation ou de suivi aux aidants réalisés en visio-conférence ou par téléphone.

Des solutions de prise en charge innovantes et diversifiées pour le maintien à domicile

En 2023, sept projets d'ouverture ont été soutenus par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75 et des subventions, près de 900 bénéficiaires en tout.

Dispositif expérimental d'EHPAD « hors les murs » porté par le SPASAD Paris domicile, permettant le maintien renforcé à domicile lancé dans le 18^{ème}.

Adaptation du logement à l'avancée en âge

Entre 5% et 10% du parc de logements sociaux est déjà adapté. Par exemple, Paris Habitat a adapté plus de 1000 logements par an à la demande des locataires en 2022-2023.

Tous les bailleurs sociaux parisiens mettent en place des actions pour leurs locataires âgés (cf. illustrations à la page suivante).

Plus de 500 logements ont été adaptés dans le parc privé en 2022-2023 grâce aux aides accordées par l'Anah et la Ville de Paris.

Amélioration de la prise en charge à domicile

Développement de critères qualitatifs dans la contractualisation avec les SAAD, en particulier pour lutter contre l'isolement, soutenir les aidants et renforcer l'analyse des pratiques (28 contrats signés en 2023).

Soutien financier de la Ville et de la CNSA à la mise en place de la revalorisation salariale pour les SAAD du secteur associatif en 2023.

Présentation du dispositif de formation « Paris Emploi à Domicile » aux SAAD en juin 2023.

Bienveillance et respect à domicile et en établissement

La création de la Mission inspection à la Ville de Paris en 2022 a permis de renforcer le suivi des ESMS, avec plus de 20 inspections et contrôles d'EHPAD en 2022-2023.

Plan d'actions sur le traitement des événements indésirables graves.

Organisation en 2023 d'une demi-journée à destination des SAAD sur les circuits de signalement des maltraitances, co-organisée avec le parquet de Paris et la préfecture de police.

Illustrations des actions menées

- Diagnostics logement et accès aux aides techniques individuelles avec l'Ergothèque 75 de l'entreprise d'utilité sociale Merci Julie :

Après une orientation réalisée par l'équipe médico-sociale APA (EMS APA)* de la Ville de Paris, les ergothérapeutes de Merci Julie se rendent au domicile des seniors avec une « mallette » d'aides techniques afin de les présenter lors de leur visite et de faciliter l'adhésion des personnes en perte d'autonomie.



- Tous les bailleurs sociaux mènent de nombreuses actions à destination de leurs locataires âgés :



Bricobus seniors de l'association des Compagnons Bâisseurs (Paris Habitat), partenariats avec des associations de quartier, pieds d'immeubles, forums seniors, aide dans les démarches, ateliers de jardinage intergénérationnels, activités conviviales et de bien-être, ateliers numériques, balades, sorties culturelles, projet sur la mémoire avec la Compagnie des Toupies (Elogie-Siemp, Paris Habitat et RIVP)...



- Actions d'ouverture des EHPAD sur l'extérieur pour mobiliser les ressources du territoire et développer les partenariats avec les acteurs locaux dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil et d'en faire des lieux de vie intégrés à leur environnement :



Perspectives 2024

Axe 1 : Des séniors acteurs dans leur « Ville du quart d'heure »

Comité des usagers séniors : contribution au suivi du schéma séniors.

Participation des séniors aux Jeux olympiques et paralympiques et aux festivités : billetterie sociale, animations dans les zones de festivités de proximité et projets portés par des associations ou des établissements (notamment les Olympiades des centres d'accueil de jour).

Accessibilité universelle : mise en accessibilité du réseau de bus et de tramway, Quartiers d'Accessibilité Augmentée.

Promotion du sport-santé et lutte contre la dénutrition à domicile et en établissement (grâce à l'appel à candidatures de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75)

Axe 2 : Des séniors accompagnés dans leurs fragilités

Accès aux droits : nouveau protocole d'articulation EPS/EMS APA/M2A-DAC, reconnaissance mutuelle des évaluations CNAV et EMS APA, expérimentation Territoire zéro non-recours.

Lutte contre l'isolement : expérimentation d'un référent territorial isolement dans le cadre de l'appel à candidatures de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75.

Aidants : démarrage d'une étude de l'Observatoire social avec le service handicap sur les profils et les besoins des aidants parisiens au regard de l'offre, campagne de communication à l'occasion de la journée nationale des aidants le 6 octobre.

Séniors dans les quartiers prioritaires : renouvellement du Contrat de ville (mené par la DDCT) avec l'assurance-retraite comme nouvelle signataire.

Projet de violentomètre pour mieux repérer et prévenir les maltraitances.

Axe 3 : Des séniors libres de choisir leur habitat

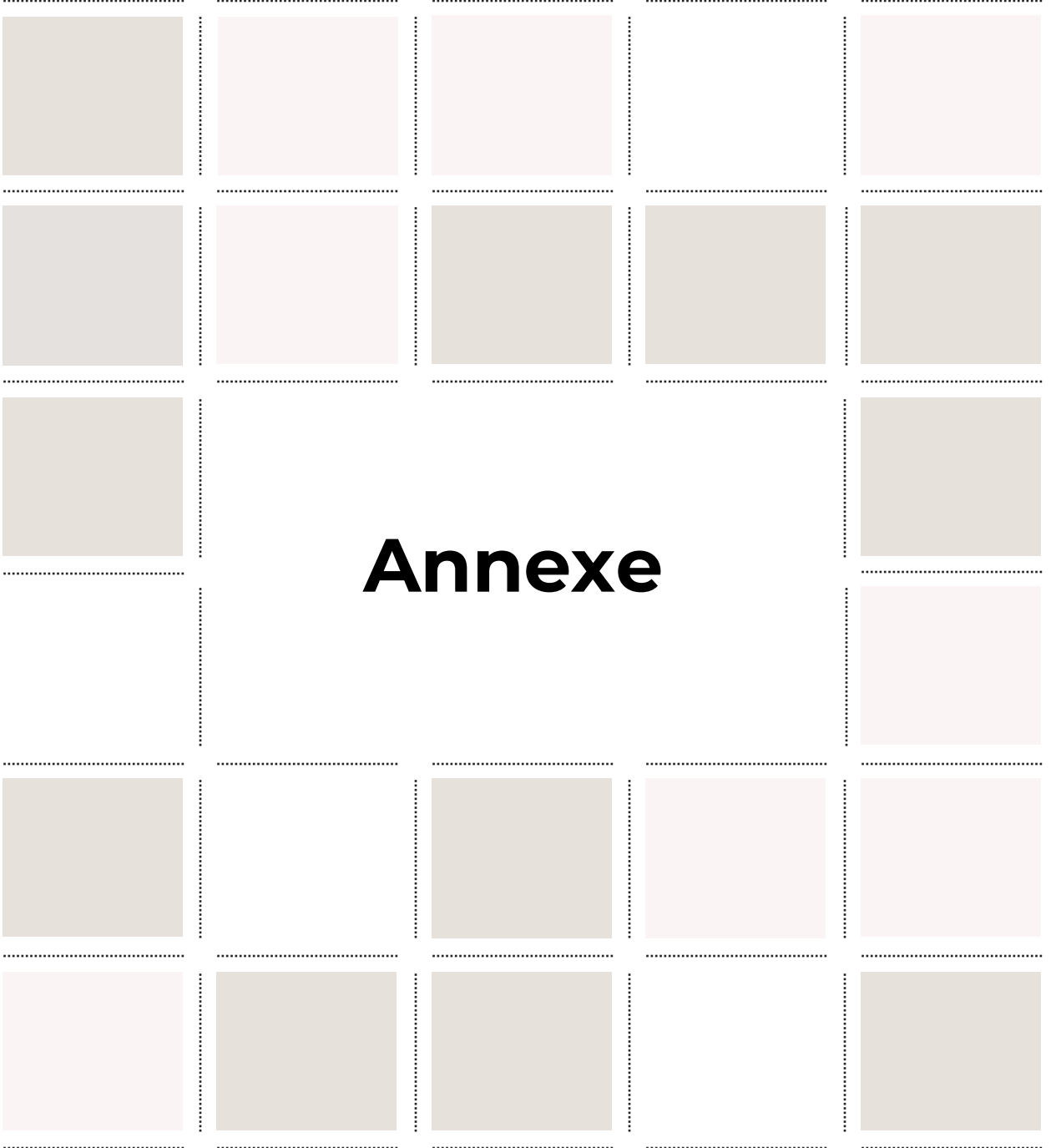
Ouverture des ESMS vers l'extérieur : animation du réseau des EHPAD par territoire à initier, recherche de solutions de transports adaptées.

Mise en place du plan d'action issu du rapport Delarue : favoriser l'exercice de la démocratie sociale en EHPAD, renforcer les moyens pour prendre en compte les spécificités des publics précaires et des résidents accueillis en unité de vie protégée (UVP), financer des travaux d'investissement dédiés aux espaces de repos pour le personnel.

Renforcement du maintien à domicile : renforcement qualitatif de la prise en charge par les SAAD (grâce à l'attribution d'une dotation complémentaire), campagne de communication à créer pour valoriser les métiers d'aide à domicile.

Développement de places en EHPAD pour les personnes handicapées vieillissantes.

Annexe



Dépenses de fonctionnement – Personnes âgées

	Détail de l'aide	CA 2021	CA 2022
Aides sociales légales - personnes âgées			
Aide sociale légale – aide à domicile	Prise en charge financière des frais d'intervention d'une aide à domicile.	2 530 262 €	2 468 509 €
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA DOM)	Prise en charge des dépenses permettant le soutien à domicile de la personne âgée.	78 725 147 €	78 993 538 €
Frais de gestion APA	Dépenses liées aux frais de gestions payés à Edenred (fournisseurs CESU), à Hippocad (gestion de la télégestion) et aux EPS (préinstruction des dossiers d'APA).	481 953 €	460 733 €
Allocation personnalisée d'autonomie en établissement (APA établissement)	Aide à la prise en charge d'une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD et des USLD (unités de soins de longue durée).	42 670 871 €	40 489 314 €
Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées	Aide financière permettant de couvrir en partie les frais liés au séjour en établissement.	71 221 788 €	65 696 381 €
La conférence des financeurs			
Montant délégué par la CNSA – volet autonomie	Conférence composée des partenaires et acteurs du territoire concourant au développement de missions ou d'actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie. Elle a pour objectif de coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune et d'un programme coordonné d'actions.	1 802 678 €	1 915 727 €
Montant délégué par la CNSA – volet prévention		4 049 623 €	4 089 023 €
Paris en compagnie			
Montant du financement Ville	Dispositif permettant à toutes les personnes de plus de 60 ans qui le souhaitent, d'être accompagnées dans leurs déplacements de proximité par des citoyens bénévoles.	250 000 €	250 000 €
Centres d'accueil de jour			
Montant du financement attribué par la Ville au titre de l'aide extralégale	Dispositif permettant aux personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives, principalement la maladie d'Alzheimer de bénéficier à la journée d'une prise en charge dont l'objectif est de maintenir et de renforcer l'autonomie motrice, cognitive, sociale, au moyen d'activités conçues et organisées par des équipes pluridisciplinaires.	2 392 870 €	2 144 632 €
Maisons des aînés et des aidants – Dispositifs d'appui à la coordination			
Montant du financement attribué par la Ville	Structures d'accueil, d'information et d'accompagnement sur les services, dispositifs existants et les solutions les plus adaptées afin de répondre aux besoins liées à la perte d'autonomie.	3 142 973 €	3 180 916 €
Services d'aide et d'accompagnement à domicile			
Dotations différentielles SAAD habilités	Services qui interviennent auprès des Parisiens âgés et en situation de handicap pour leur apporter l'aide et l'accompagnement nécessaires au quotidien afin de vivre de façon autonome à leur domicile (lever, repas, toilette, aide à l'élimination etc.). Outre le financement via les aides individuelles, la Ville contribue aux financements des SAAD via une dotation allouée aux SAAD habilités à l'aide sociale, un financement sur objectif et un dispositif de soutien aux revalorisations salariales des SAAD associatifs.	2 770 488 €	1 025 275 €
Fonds de préfiguration nouveau modèle – financement sur objectif et dispositif de tuilage		1 790 910 €	1 698 730 €
Dispositif de soutien aux revalorisations salariales du secteur associatif		1 591 683 €	5 693 179 €
Revalorisation salariale			
SEGUR : Compensation au titre des revalorisations salariales des résidences autonomie (hors CASVP), des PUV, des CAJ et M2A	Dispositif de compensation au titre de l'article 43 de la LFSS 2022 qui prévoit un complément de traitement indiciaire pour une revalorisation salariale des professionnels soignants à compter du 1er novembre 2021, pour certains ESMS intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées et pour les professionnels socio-éducatifs revalorisés dans le cadre de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022, concrétisé par l'accord de branche du 2 mai 2022.	x	302 088 €
Subventions et action transverses			
Subventions aux associations	Subvention aux associations au titre des actions en matière de lien social et lutte contre l'isolement, d'aide aux aidants, d'accès aux droits et à la culture, ou d'activités intergénérationnelles.	348 500 €	319 492 €
Actions transverses		255 071 €	125 054 €
Habitat inclusif		x	186 000 €
EHPAD			
Dépenses brutes		138 965 859€	non déterminé
Résidences			
Résidences appartement		30 000 000€	non déterminé
Résidences autonomie		17 500 000€	non déterminé

Dépenses de fonctionnement – services à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

	Détail de l'aide	CA 2021	CA 2022
Paris Domicile			
SPASAD		18 000 000€	non déterminé
Séjours et loisirs organisés pour les parisiens			
Activités et animation du BAVPS		3 000 000 € (budget 2022)	

Lexique 1/2

APA et EMS APA	Allocation personnalisée d'autonomie : allocation destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ayant besoin d'un accompagnement pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se laver, s'habiller... Il existe deux types d'allocations : l'APA à domicile (finance les dépenses nécessaires au maintien à domicile malgré la perte d'autonomie) et l'APA en établissement (aide à payer une partie du tarif dépendance de l'établissement d'hébergement). L'équipe médico-sociale APA de la Ville de Paris est chargée de l'évaluation à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, sollicitant ou bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile. Sur la base de ses évaluations, elle détermine avec les personnes âgées leur besoins, élabore un plan d'aide adapté et accompagne sa mise en œuvre. Elle assure tout le long du parcours un suivi spécialisé des bénéficiaires de l'APA à domicile et de leurs aidants, en leur apportant conseil, information et orientation.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées : prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources (revenus et patrimoine) et vivant en France. Elle est versée par la caisse de retraite.
CAJ	Centre d'accueil de jour : il propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Les personnes âgées qui vivent chez elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine. Il s'adresse principalement aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies neuro-évolutives. Des activités variées sont mises en place pour favoriser les stimulations physiques, sensorielles et cognitives ainsi que des actions favorisant une meilleure nutrition et des actions contribuant au bien-être.
CDF 75	Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 75 : instance partenariale, co-présidée par la Ville de Paris, qui définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Chaque département a une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, les crédits sont délégués par l'État (à travers la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse : assurance retraite, le service public de la retraite pour les salariés du secteur privé, les travailleurs indépendants, les contractuels de droit public et les artistes-auteurs. Elle assure un accompagnement tout au long du parcours de vie (suivre la carrière, aider au passage à la retraite, gérer les paiements, favoriser l'autonomie).
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : établissement médicalisé où sont hébergées des personnes âgées de 60 ans et plus, qui ont besoin de soins et d'aide quotidiens pour les actes de la vie courante.
EPS	Espace parisien des solidarités : il met en œuvre la politique municipale d'action sociale de la Ville de Paris au niveau de l'arrondissement. Il assure la délivrance de prestations d'aide sociale pour les seniors, les personnes en situation de handicap, les familles et les personnes isolées, facilite l'accès aux droits, accueille, oriente et accompagne au quotidien les personnes les plus vulnérables ou en difficulté, gère des Résidences, des Clubs et offre des activités de loisirs pour les seniors.
ESMS	Établissement social ou médico-social : structure qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale. Par exemple : EHPAD, CAJ, résidence autonomie...

Lexique 2/2

Maison sport santé	Les Maisons Sport-Santé ont pour objectif d'offrir un accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie. Elles permettent aux usagers de bénéficier d'un accompagnement pour évaluer leurs capacités physiques et élaborer un programme Sport-Santé personnalisé en lien avec des professionnels qualifiés. La Ville de Paris gère la Maison Sport Santé Curial (19 ^{ème}) depuis 2022 et une autre Maison Sport Santé va ouvrir dans le 15 ^{ème} arrondissement en 2024.
Résidence autonomie	Ce sont des logements pour les personnes âgées, qui permettent aux locataires de vivre en toute indépendance dans un logement privatif au sein d'un environnement plus sécurisé avec des espaces communs dédiés à la vie collective et sociale. Des services collectifs y sont proposés (restauration, ménage, animations...). En fonction de leurs ressources, les résidents peuvent bénéficier d'aides pour leur logement.
Restaurant émeraude	Les restaurants émeraude accueillent les personnes de plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail) pour le déjeuner. Les tarifs varient selon les ressources des personnes âgées. Les restaurants émeraude sont gérés par la Ville de Paris, il y en a 44 à Paris, répartis dans tous les arrondissements.
Unité de vie protégée	Ce sont des structures d'accueil spécialisées au sein des EHPAD qui permettent de prendre en charge de manière optimale des malades d'Alzheimer. Elles se caractérisent par une taille réduite, un projet de soin spécifique, une architecture adaptée et un personnel formé à la prise en charge des maladies neuro-évolutives.

